

Gouvernement du Québec La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation La ministre responsable de la région du Saguenay --Lac-Saint-Jean

Monsieur Simon Jolin-Barette
Ministre de la Justice
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1er étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 13 mai 2020, la députée de Vaudreuil, M^{me} Marie-Claude Nichols, inscrivait au feuilleton une question relative au *Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie* (ci-après appelé le Plan).

Plus précisément, la députée de Vaudreuil indiquait que certaines municipalités régionales de comté (MRC) craignent que le gouvernement réduise le financement attribué pour certaines mesures du Plan, dont celles visant la résilience et l'adaptation face aux inondations. La députée me demande de confirmer si des sommes ont déjà été réduites en ce sens et de préciser les mesures qui seront affectées.

En ce qui concerne les préoccupations des MRC à l'égard du Plan, j'ai effectivement reçu une résolution, soit celle de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, le 7 mai 2020, demandant au gouvernement de maintenir les montants inscrits au Plan et de mettre en œuvre ce dernier rapidement.

www.mamh.gouv.gc.ca

Le Plan, qui a été rendu public par le gouvernement le 3 avril 2020, prévoit des investissements de 479 M\$. Le gouvernement n'a aucunement l'intention de les réduire. En effet, les mesures du Plan sont essentielles pour réaliser les objectifs poursuivis, qui visent principalement à accroître la sécurité des personnes et la protection des biens en zones inondables.

Par ailleurs, certaines des mesures prévues contribueront à stimuler l'économie du Québec durant une période qui s'annonce difficile sur le plan économique.

Je tiens à préciser, en terminant, que j'ai eu l'opportunité de fournir à la députée de Vaudreuil les éléments de réponse mentionnés plus haut lors de l'étude des crédits 2020-2021 du ministère des Affaires municipales et de l'habitation.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre.

ANDRÉE LAFOREST

Lucipalles.